

Communiqué de presse – AMLIS

**L'Association des Moyens Laboratoires et Industries de Santé (AMLIS) préfigure la constitution d'un nouveau syndicat pour mieux défendre les intérêts des PME et ETI qui fabriquent en France et en Europe et mieux défendre les produits matures**

**Paris, le 8 janvier 2026.**

Depuis plusieurs années, un nombre croissant de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) représentées par l'AMLIS font face à une régulation qui combine baisse continue des prix, hausse de la fiscalité sectorielle et augmentation significative des coûts de production, sans prise en compte suffisante des contraintes industrielles spécifiques, questionnant la viabilité économique de produits essentiels pour les patients Français.

*« L'AMLIS estime aujourd'hui que les choix qui ont été faits par le collectif et portés par le LEEM ne sont pas en mesure de résoudre cette situation et ne sont plus cohérents avec ce que l'association a toujours défendu, à savoir un modèle de régulation économique différencié notamment pour les médicaments matures et pour les médicaments innovants, tous deux essentiels à la bonne prise en charge des patients français. »* souligne Karine Pinon, Présidente de l'AMLIS.

A travers cette approche, l'AMLIS souhaite promouvoir un système à la fois plus efficace économiquement mais aussi plus cohérent avec les objectifs de souveraineté industrielle soutenus par les PME et ETI qui produisent en France et en Europe, estimant que la régulation économique ne doit pas avoir qu'une finalité budgétaire, mais doit aussi être mise au service des objectifs industriels et de santé publique, au premier rang desquels celui de l'accès aux soins.

Dans le cadre des discussions sur le PLFSS pour 2026, l'AMLIS a porté, avec d'autres ETI en santé, plusieurs propositions visant à renforcer la souveraineté sanitaire et industrielle française et européenne. Ces propositions visaient notamment à introduire un critère de territorialité dans la fiscalité sectorielle, par le biais d'un abattement pour les médicaments produits en Europe, ainsi qu'à protéger les médicaments matures en les excluant de cette fiscalité en deçà d'un seuil de prix défini par décret.

L'association réfléchit désormais à un élargissement et une évolution de son organisation, y compris à une structuration en syndicat, afin de défendre de manière spécifique les intérêts des PME et ETI qui fabriquent en France et en Europe avec un focus spécifique sur les produits matures, essentiels à la santé des Françaises et des Français.

*Ces produits de santé constituent le socle de notre système de santé. Lorsqu'ils sont fragilisés, ce sont l'accès aux soins, la sécurité d'approvisionnement et la souveraineté sanitaire qui sont directement menacés. L'AMLIS fait aujourd'hui le choix de porter pleinement et clairement ces enjeux et sera au cœur de la préfiguration d'une nouvelle organisation en mesure de travailler avec les pouvoirs publics pour garantir durablement à la France l'accès aux médicaments développés, fabriqués et commercialisés par ces PME et ETI tout en préservant un outil industriel solide et ancré dans les territoires. »* conclut Karine Pinon.

**A propos :**

*L'AMLIS (Association des Moyens Laboratoires et Industries de Santé) regroupe une cinquantaine d'ETI et de PME françaises du secteur de la santé, ancrées dans les territoires. Elles produisent, distribuent ou mettent à disposition des traitements indispensables, en particulier sur les segments thérapeutiques du quotidien – cardiovasculaire, santé mentale, diabète, infectiologie... Les PME françaises représentent 23% des emplois de la filière, commercialisent 37,5% des volumes de médicaments en France.*